



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

financement

Question écrite n° 108370

Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de Mme la ministre de la défense sur la gestion des établissements publics d'insertion de la défense (EPIDe). Interpellé sur les dysfonctionnements de ces établissements qui mettraient notamment en évidence une absence de moyens, il souhaiterait quelle puisse lui indiquer comment le Gouvernement entend réagir.

Texte de la réponse

La mise en oeuvre du dispositif d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté (« Défense, 2e chance »), créé en août 2005 par le ministère de la défense et géré par l'établissement public d'insertion de la défense (EPIDe), a connu quelques problèmes de fonctionnement, propres au lancement d'un nouveau projet, au sein des deux premiers centres de formation de l'EPIDe, ouverts dès le 26 septembre et le 7 novembre 2005. Ces difficultés ont été réglées et le budget affecté à l'EPIDe, fixé à 123 millions d'euros, permet désormais d'envisager sereinement le fonctionnement des centres de formation « Défense, 2e chance ». En avril 2007, 20 centres du dispositif d'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté sont opérationnels. Cinq nouveaux établissements doivent ouvrir d'ici à la fin du mois de juin prochain, après des travaux d'aménagement et d'extension, portant la capacité d'accueil à environ 5 500 places. Parallèlement, la réalisation de vingt centres supplémentaires, décidée début 2007, portera à 45 le nombre total de centres « Défense, 2e chance » ouverts à échéance du premier trimestre 2008. Les sites correspondants ont été identifiés en relation étroite avec les élus locaux. Un marché public est également en cours de notification afin de construire des bâtiments modulaires sur les terrains nus apportés par le ministère de la défense à l'EPIDe. Ces quarante-cinq centres et un maillage territorial largement amélioré permettront d'attirer un plus grand nombre de jeunes, notamment grâce à une régionalisation des recrutements et à une coopération accrue avec les missions locales. D'ores et déjà, les centres ouverts procèdent à un recrutement des volontaires en deux ou trois vagues successives afin d'être en mesure d'assurer un flux régulier de recrutements sur l'année. Le taux de remplissage moyen visé lors de l'ouverture d'un nouveau centre est de l'ordre de 50 % ; il passe à 85 % au bout de six mois, comme le montrent les effectifs actuels des centres ouverts en 2006. Ce taux paraît proche d'un remplissage optimal compte tenu des 30 % de défections dans les premières semaines, certains jeunes éprouvant des difficultés à s'adapter à la discipline de vie imposée. Ce taux de défection reste conforme à celui qu'on constate au sein des unités du service militaire adapté en outre-mer ou dans les centres de formation à l'apprentissage. Au final, les résultats obtenus sont probants puisque 90 % des jeunes ayant achevé leur formation ont effectivement trouvé une solution : 70 % d'entre eux ont trouvé un emploi en CDD ou CDI, 20 % ont réintégré un cursus classique de formation (CAP...) auquel ils n'auraient pas pu prétendre précédemment.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108370

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11198

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4467